

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-2 et L712-3,
Vu le décret 2015-663 du 10 juin 2015 portant approbation des statuts de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées et son règlement intérieur modifié,
Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique,
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
Vu l'arrêté du 6 mai 2022 NOR ESR2210884A portant approbation du compte financier de la chancellerie de Toulouse relatif à l'exercice 2021 et fixant la répartition des balances et de la trésorerie disponible,
Vu la convocation qui a été adressées au Conseil d'Administration 8 jours avant la séance, conformément à l'article R33 du règlement intérieur de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées,
Considérant que 53 membres étaient présents ou représentés sur les 77 qui composent actuellement le conseil, le quorum étant atteint,

Le Conseil d'Administration du 14 octobre 2022

Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

- 53 voix favorables
- 0 voix défavorable
- 0 membre ne prenant pas part au vote
- 0 abstention

DÉCIDE

Article 1 : information sur les résultats d'exécution 2021 du Service de Gestion et d'Exploitation (SIE SGE)

Le Conseil d'Administration est informé que la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics ont arrêté :

Les éléments d'exécution budgétaire suivants

1. 6,59 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 0 ETPT hors plafond d'emplois législatif ;
2. 12 756 055,49 € d'autorisations d'engagement dont :
 - a) 248 207,59 € personnel ;
 - b) 9 230 471,28 € fonctionnement ;
 - c) 3 277 376,62 € investissement ;
3. 13 320 487,57 € de crédits de paiement dont :
 - a) 248 207,59 € personnel ;
 - b) 10 108 564,11 € fonctionnement ;
 - c) 2 963 715,87 € investissement ;
4. 12 242 752,61 € de recettes ;
5. - 1 077 734,96 € de solde budgétaire.

Les éléments d'exécution comptable suivants

1. -1 274 547,66 € de variation de trésorerie ;
2. 76 008,45 € de résultat patrimonial ;
3. 2 586 471,32 € de capacité d'autofinancement ;
4. 1 314 679,97 € de variation de fonds de roulement.

Article 2 : affectation du résultat 2021 du Service de Gestion et d'Exploitation (SIE SGE)

Le Conseil d'Administration décide d'affecter le résultat de 76 008.45 € en Réserves (compte 10682).

Toulouse, le 14 octobre 2022

L'administrateur provisoire de
l'Université Fédérale Toulouse Midi-
Pyrénées



Marc RENNER

